

APRODEM - Le président du CSE et les missions prévention

Durée :

1 jour

Délais d'accès :

Moirans : Intra : nous consulter

Éligibilité :

Plan de développement des compétences
Prise en charge totale grâce au dispositif
APRODEM (conditions: le stagiaire doit
cotiser au régime général de la sécurité
sociale) Quantités limitées

Délais d'accès :

entrée permanente suivant les disponibilités

Prix :

300€ HT/pers

Organisation :

Interentreprises

Public :

Direction

Prérequis :

Aucun

Conditions d'admission :

Sur inscription

Validation :

Attestation de formation

Les + de la formation

- Formation possible dans le cadre du dispositif APRODEM
- Sur demande, possibilité d'adapter la formation aux cas concrets de l'entreprise

Méthodes et moyens pédagogiques :

Alternance d'apports théoriques et de mises en situation : exercices ou de jeux de rôle

Intervenants :

Formation animée par des formateurs experts dans leur domaine et des préventeurs agréés IPRP

OBJECTIFS

À l'issue de la formation, les participants seront capables de :

- Connaître les bases de la réglementation en termes de prévention, sécurité, santé des salariés
- Agir en concertation avec le CSE (comité social et économique) et le CSSCT pour améliorer les conditions de travail

PROGRAMME

Les notions de législation et de réglementation en matière de sécurité et de conditions de travail :

- Les principes généraux de prévention
- La hiérarchie des textes
- Les obligations de l'employeur et du salarié
- L'information et la formation

L'aspect humain, économique des accidents du travail :

- L'aspect humain : bilan, fréquence et gravité des accidents
- L'aspect économique : coût des accidents, tarification des entreprises

Les acteurs de la prévention :

Le préventeur, le service santé au travail, l'inspection du travail et la CRAMIF / CARSAT

Le CSE et le CSSCT :

- Les rôles et missions : la création, le fonctionnement, les moyens, les missions de veille, d'investigations et d'étude, sa place dans l'entreprise, la qualité des relations
- Le fonctionnement du CSE : la préparation des ordres du jour : réunion ordinaire et réunion extraordinaire, le contenu des procès-verbaux et exploitation, l'expertise, la place du président

MODALITÉS DE SUIVI ET D'ÉVALUATION

- Évaluation écrite et orale en fin de formation
- Certificat de réalisation